

Bordereau d'appel des cotisations et
contributions
LACROIX FREDERIC
Dossier n° : 1750146102028 NN1B 46 129

EMISSION ANNUELLE 2025

Suivi par : NN1B

EXPLOITATION	442680153
Surface mise en valeur	219 ha 71 a 11 ca
Pourcentage de part	40,00

Date d'exigibilité : 03/11/2025

ASSIETTE	
Année(s) retenue(s)	2024
Revenus professionnels	19 664 €
Déduction Faire Valoir Direct	0 €
Cotisations sociales	8 823,00 €

Cotisations sociales légales		Assiette	Taux	Motif d'évolution de la cotisation ou Particularités	Montant de l'évolution	Montant net
LACROIX FREDERIC Chef d'exploitation	Assurance maladie	19 664	0,3490			69,00
	invalidité	19 664	1,1000			216,00
	indemnités journalières amexa					250,00
	Assurance vieillesse individuelle	19 664	3,3200			653,00
	Assurance vieillesse plafonnée	19 664	11,5500			2 271,00
	Assurance vieillesse déplafonnée	19 664	2,2400			440,00
	Retraite complémentaire obligatoire	21 622	4,0000			865,00
	Allocations familiales	19 664				0,00
	Assurance accident du travail et maladies prof.					560,00
TOTAL DES COTISATIONS SOCIALES :						5 324,00
Contributions appelées pour le compte de l'Etat (financement de la protection sociale)		Assiette	Taux	Motif d'évolution de la contribution ou Particularités	Montant de l'évolution	Montant net
	Contribution sociale généralisée	28 487	2,4000			684,00
	Contribution sociale généralisée déductible	28 487	6,8000			1 937,00
	Contribution remboursement de la dette sociale	28 487	0,5000			142,00
TOTAL DES CONTRIBUTIONS POUR LE COMPTE DE L'ETAT :						2 763,00
Contributions conventionnelles appelées pour le compte d'organismes tiers		Assiette	Taux	Motif d'évolution de la contribution ou Particularités	Montant de l'évolution	Montant net
	Fonds de mutualisation FMSE					20,00
	Formation professionnelle continue (VIVEA)					120,00
TOTAL DES CONTRIBUTIONS POUR LE COMPTE DE TIERS :						140,00
MONTANT TOTAL						8 227,00 €

Voir suite page suivante 





M.O. Pyrénées Nord

Bordereau d'appel des cotisations et
contributions
LACROIX FREDERIC
Dossier n° 1750146102028 NN1B 46 129

EMISSION ANNUELLE 2025

Situation au regard des points retraite MSA				
Nom prénom	Cumul des points retraite validés		Points retraite de l'année 2025	
	Base	RCO	Base	RCO
LACROIX FREDERIC	954,00	2823,00	35,00	133,00

Vous êtes Chef d'exploitation, au réel, ayant opté pour une assiette annuelle.

Les cotisations sociales

Prise en compte des revenus professionnels de l'année antérieure à celle au titre de laquelle les cotisations sont dues.

Compte tenu de vos revenus professionnels, une assiette minimum a été appliquée sur vos cotisations de Retraite Complémentaire Obligatoire.

Les contributions CSG / CRDS

Prise en compte des revenus professionnels (à l'exclusion des Revenus de Capitaux Mobiliers) et des cotisations sociales de l'année antérieure à celle au titre de laquelle les contributions sont dues.

Mesures applicables à compter du 01/01/2018 :

Pour la cotisation AMEXA :

Si vous exercez votre activité à titre exclusif ou principal et que votre revenu professionnel déclaré cette année à votre MSA est inférieur à 110% de la valeur annuelle du plafond de sécurité sociale, un taux progressif vous a été appliqué.

Pour la cotisation Allocations Familiales :

Le taux plein de la cotisation est désormais fixé à 3,10% contre 5,25% auparavant. Votre taux de cotisation PFA est progressif (de 0% à 3,10%) si votre revenu professionnel déclaré cette année à votre MSA ne dépasse pas 140% de la valeur annuelle du plafond de sécurité sociale.

Assiette : Merci de vérifier le montant de vos revenus composant votre assiette. En cas d'erreur, contactez votre MSA.

Montant du Plafond Annuel de la Sécurité Sociale : 47 100,00 €

Montant du SMIC : 11,88 €

FMSE Fonds de mutualisation contre les risques sanitaires et environnementaux

ACRE Aide aux créateurs et repreneurs d'entreprise

